



C O N S E I L
D E S M O N U M E N T S
E T S I T E S D U
Q U É B E C

Projet de prolongement de l'axe du Vallon

Mémoire présenté à la commission
du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Juin 2004

Le Conseil des monuments et sites du Québec est un organisme à but non lucratif qui œuvre depuis 1975 à protéger, à mettre en valeur et à faire connaître le patrimoine bâti et naturel québécois. Dans ce but, le Conseil poursuit des actions d'éducation, d'édition, de gestion de sites patrimoniaux et d'intervention auprès des particuliers, des entreprises, des institutions et des gouvernements. Il sensibilise les différents acteurs aux apports sociaux, culturels, touristiques et économiques liés à la sauvegarde du patrimoine du Québec.

Le Conseil des monuments et sites du Québec s'appuie sur une présence active dans toutes les régions du Québec. Il compte un nombre important de membres institutionnels et individuels, et ses actions stimulent un bénévolat des plus dynamiques. L'expertise de ses membres est variée et reconnue : architectes, urbanistes, muséologues, archéologues, ingénieurs, artisans, spécialistes en fondatique, historiens de l'art, administrateurs, avocats, financiers, comptables, économistes, etc.

Au fil des ans, le Conseil a développé des outils exceptionnels pour atteindre ses objectifs. Il a créé une maison d'édition, les Éditions Continuité, qui publie des ouvrages spécialisés et le seul magazine francophone au Québec traitant du patrimoine. Le Conseil organise des activités pour le grand public, des circuits de visites, des colloques, des conférences pour diffuser la connaissance liée au patrimoine. Il met en place des partenariats et des affiliations avec tous les intervenants majeurs œuvrant au Québec en matière d'environnement bâti et naturel afin d'atteindre ses objectifs de sensibilisation, de concertation et de protection du patrimoine.

Le CMSQ a créé deux comités permanents d'avis et de prises de position, basés respectivement à Montréal et à Québec, et il a pris, à de nombreuses occasions, l'initiative de la mobilisation en créant des comités *ad hoc* et des coalitions quand la sauvegarde d'éléments en péril l'exigeait. Le CMSQ est également à l'origine de la création de la Fondation québécoise du patrimoine qui vient appuyer et soutenir ses multiples actions.

Dans la perspective de la prolongation de l'axe du Vallon, suite à l'énoncé soutenu conjointement par la Ville et le ministère des Transports relatant les problèmes de circulation et le développement urbain, le Conseil des monuments et sites souhaite, en présentant ce document, manifester sa position concernant le plan directeur d'aménagement de l'axe ainsi que sur les implications et les conséquences envisageables dans l'environnement.

En effet, depuis sa création, le Conseil a pu constater à plusieurs reprises l'incroyable insouciance patrimoniale des dirigeants. La place accordée à la gestion, à la mise en valeur et au développement de nos acquis est trop souvent négligée, reléguée à des considérations secondaires et ce, au profit d'une efficacité prétendument rationnelle.

Ainsi dans le cas qui nous préoccupe, nous constatons avec un étonnement certain qu'il s'agit encore une fois d'une « inconsideration » flagrante de l'environnement par la fragmentation d'un boisé qui constitue un magnifique site naturel. La forêt de l'Escarpement a maintenant un avenir hypothéqué par ce projet conjoint du ministère des Transports du Québec et de la Ville de Québec : le prolongement de l'autoroute du Vallon jusqu'aux boulevards Lebourneuf et Chauveau.

Cette forêt s'étend sur un site de plus de 250 hectares et accueille de nombreux animaux : des poissons aux chevreuils en passant par plus de quatre vingt espèces d'oiseaux dont des rapaces. Par ailleurs, il s'agit d'un boisé d'une qualité exceptionnelle composé d'arbres bicentennaires comme des aubépines, des saules, des ormes, des peupliers, des bouleaux, des noyés cendrés, etc. La Ville de Québec et sa région possèdent donc ici un milieu tout à fait sauvage et en parfait équilibre qu'il convient, nous le croyons, de préserver pour les générations futures.

Le problème de la circulation et de l'expansion urbaine ne doit pas se résoudre par la disparition, ni même la fragmentation de sites naturels exceptionnels intrinsèquement et

d'une importance extrinsèque quand ils sont considérés comme atouts majeurs dans un plan d'ensemble. Il importe de considérer avant tout que ces boisés jusqu'ici préservés comportent des éléments dont l'absence pourrait engendrer des conséquences graves pour les habitats naturels. Le plus important néanmoins, demeure que ce geste permissif sera irréversible.

Dans cette optique, il devient évident que le prolongement de l'autoroute du Vallon ne doit plus être abordé comme un simple problème de voirie, sans égard pour ce site exceptionnel mais comme un élément hérité, qui doit être analysé en fonction de l'ensemble des relations du système viaire avec le système parcellaire et la structure géomorphologique de l'emplacement. Il est impératif, pour limiter les dommages à cet environnement naturel, de mettre tout en œuvre pour modifier le tracé de la future voie routière sans toutefois favoriser l'étalement urbain vers le nord, perspective envers laquelle le Conseil a déjà manifesté son désaccord. Qui plus est, aucun bâtiment implanté le long de cette voie ne devrait s'y adosser en ayant une adresse civique et une entrée principale donnant sur une rue secondaire, comme c'est le cas actuellement.

En conséquence, le Conseil des monuments et site signifie son profond désaccord envers ce projet même si une possible modification du trajet laisse entrevoir que le boisé ne serait amputé que de 2 %. Le simple fait d'envisager sa fragmentation constitue une faute envers un site naturel qu'il est indispensable de préserver, pour la faune, pour la flore et pour le bénéfice du simple citoyen qui en apprécie et en respecte l'entité. La protection de notre environnement naturel et bâti étant notre principal objectif, nous souhaitons vivement que l'étalement urbain soit restreint et que ses voies de circulation s'étendent sur des environnements moins discutables.